

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN87

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'importation de matériels de guerre et de biens et technologies à double usage, civil et militaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP proposent que le Gouvernement remette au Parlement, dans un délai de trois mois après l'adoption du présent projet de loi des finances, un rapport permettant de faire un bilan sur la politique de l'Etat et les chiffres exacts en matière d'importation de matériels de guerre et de biens et technologies à double usage, civil et militaire.

Chaque année depuis 1998, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les exportations d'armement de la France. Un tel rapport n'existe pas en revanche pour les importations de matériels de guerre ni pour les biens et technologies à double usage. Le Ministère des Armées publie un bulletin de l'observatoire économique de la défense annuel mais qui ne présente que les chiffres relatifs aux importations de façon globale et uniquement pour l'année N-2. Ce bulletin ne permet en aucun cas au Parlement d'avoir accès à une information transparente et à jour de la politique

d'importation d'armement du Gouvernement. Un tel rapport permettrait pourtant d'établir une liste claire de pays dont la France est dépendante pour assurer sa défense nationale.

Il est donc essentiel pour bien comprendre la politique économique de défense du Gouvernement d'avoir accès à un bilan complet sur l'importation de matériels de guerre et de biens et technologies à double usage, civil et militaire.